

6^{ème} Concours Photo

Organisé par la mairie et l'Atelier Photo ARRANOA de St Pée sur Nivelle,
sur le thème " **REFLETS CREATIFS** "

Règlement du concours

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs individuels ou membres de photo-clubs sur le thème "Reflets créatifs".

ARTICLE 2 : Les photos devront être conformes aux normes et formats définis ci-dessous:

- photos papier couleur ou noir et blanc, mat ou brillant,
- format imposé : photo 20 x 30 plus marge de 5cm soit un format impression finie de 30 x 40, **les collages ne sont pas acceptés**,
- envoyer en plus, de(s) exemplaires papier, les fichiers au format JPG en 300 DPI à l'adresse mail suivante : arranoa64@gmail.com ou joindre un CD comprenant les fichiers,
- nombre limité à deux photos par participant vierges de toute inscription hormis le nom de l'œuvre.

ARTICLE 3 : Les envois devront se conformer impérativement aux spécifications suivantes :

- les emballages des épreuves porteront au verso, lisiblement mentionnés, le nom et l'adresse de l'auteur,
- le bulletin de participation sera obligatoirement joint à l'envoi avec une participation de cinq euros (5€) qui sera payée par chèque libellé à l'ordre de : ARRANOA. Les photos non accompagnées du bulletin d'inscription et des frais de participation ne seront ni jugées ni exposées.

Les photos doivent être déposées ou envoyées à l'adresse suivante:

Mairie de St Pée sur Nivelle
Concours photo " Reflets créatifs "
64310 St Pée sur Nivelle

Date limite d'envoi : le 31 Décembre 2016 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

ARTICLE 4 : Les photos pourront être restituées en mairie un mois après la remise des prix, ou renvoyées par courrier aux participants **qui auront joint une enveloppe, à leur adresse, suffisamment affranchie.**

ARTICLE 5 : Les photographies seront exposées dans une salle municipale en mairie à compter de fin janvier 2017.

Le jury composé de personnes du monde de la photographie et de la municipalité se réunira début février 2017 à huis clos et procèdera au classement des 3 meilleurs clichés, dans la limite d'un seul par auteur et accomplira également le dépouillement du vote du public; à l'issue seront décernés trois prix récompensés par cinq cents euros (500€) répartis.

- 1er Prix du Jury, 2ème Prix et Prix du Public (visiteurs présents lors de la remise des prix)

Les gagnants seront avisés individuellement.

ARTICLE 5 : Le fait d'envoyer les épreuves pour participer au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le participant garantit les organisateurs qu'il est l'auteur exclusif des photos et qu'il en détient les droits et autorisations d'utilisation (Droit à l'image) et à cet effet il en fournira les justificatifs.

ARTICLE 6 : Sauf instructions contraires du participant, les organisateurs se réservent le droit de pouvoir reproduire les épreuves présentées, pour les besoins de la manifestation, à des fins de promotion ou de rétrospective, **sans but commercial**, pour une durée de trois ans, et ce, sans que puissent être réclamés des droits d'auteur.

Les clichés primés pourront être reproduits sur le site internet de l'Atelier photo ARRANOA et de la Mairie de St Pée sur Nivelles.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par les organisateurs.

Les informations, le présent règlement et le bulletin d'inscription peuvent être consultés et téléchargés sur le site <http://arranoa.canalblog.com/> et sur le site de www.saint-pee-sur-nivelle.fr ou en mairie de St Pée sur Nivelles.

Pour tout renseignement complémentaire consulter : <http://arranoa.canalblog.com/> ou contacter arranoa64@gmail.com

Bulletin d'inscription
au 6 ème Concours Photo
Organisé par la mairie et l'Atelier Photo ARRANOA de St Pée sur Nivelles,
sur le thème " **REFLETS CREATIFS** "

Date limite d'envoi des photos le 31 décembre 2016 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)
accompagné du règlement par chèque de 5€.

NOM Prénom

Adresse

Code postal: Ville:

Tél.: Mail:

Mode de règlement: Montant:

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.
J'atteste sur l'honneur être photographe amateur et l'auteur exclusif des photos présentées.

Date Signature